



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 06 juin 2017

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 21h36

Date de convocation : mardi 30 mai 2017

Présents : Éric LUCAS, Françoise BENOIST, Christian HODE, Monique CADORET, Daniel RICHARD, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Céline CAILLET, Emmanuelle COTTINEAU, Alexandre DROUET, Hubert GUICHARD, Chantal GUITTON, Noémie JOURDON, Olivier PINSON, Yannick PROUX, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

Présents avec retards : Angélique RICHARD (arrivée à 21h13), Amélie CORNILLEAU (arrivée à 20h47), Mathieu LETERTRE (arrivé à 20h52).

Absents et excusés : Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND, Bernard LEPETIT, Nelly HODE, Gérard BARRIER, Hélène CRESTON, Rony MARTIAS.

Absents : Laurence DE LOOZE, Alexandre NKOM.

Pouvoirs :

Marie-Anne RANNOU a donné pouvoir à Céline CAILLET.

Jean-Paul ROLLAND a donné pouvoir à William SARKISSIAN.

Gérard BARRIER a donné pouvoir à Eric LUCAS.

Bernard LEPETIT a donné pouvoir à Murielle BODINIER

Hélène CRESTON a donné pouvoir à Henri RABERGEAU

Angélique RICHARD a donné pouvoir à Daniel RICHARD

Secrétaire de séance : Yannick PROUX

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 32

Effectifs présents : 20

Effectifs arrivés en retard : 03

Effectifs représentés : 06

Effectifs non représentés : 03

Total de voix à prendre en compte : 26

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- Décisions municipales

2/ URBANISME

- Délaissé communal rue de Bretagne, rue de Vendée (Anetz) : reprise d'une délibération du 08 septembre 2014

3/ FINANCES

- Schéma directeur d'assainissement et pluvial (SDAP) : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Questions diverses :

- Avancement de l'étude "révision du plan local d'urbanisme (PLU)" de Vair-sur-Loire
- Rappel au sujet des élections législatives les 11 et 18 juin 2017 (planning des permanences)
- Projet aménagement centre-bourg Anetz : état d'avancement du dossier
- Conseil Municipal pour Enfants (CME) : principe et calendrier de mise en œuvre
- Dossier réflexion aménagement mairie et de ses abords
- Précisions sur le nombre d'ATSEM à l'école du Chêne Vert pour la Rentrée scolaire de septembre 2017
- E-convocations : à compter de juillet 2017.

1/ ADMINISTRATION GENERALE

Décisions municipales (information)

05 décisions municipales ont été vues.

2/ URBANISME

Délaissé communal rue de Bretagne, rue de Vendée (Anetz) : reprise d'une délibération du 08 septembre 2014

Monsieur le Maire expose que la commune d'Anetz avait pris le 08/09/2014, une délibération pour accorder une cession de délaissé communal, rue de Bretagne et rue de Vendée.

La vente de ce délaissé communal devait s'opérer à l'euro symbolique, les frais de notaire et de géomètre étant laissés à la charge des acquéreurs.

Les opérations d'arpentage ont eu lieu. Il s'est avéré que pour aligner le « fil » de la voirie, une petite parcelle, cadastrée F 2353 de 15 m², située devant le 24 rue de Vendée, devait revenir à la commune.

Ne s'agissant plus d'une simple cession entre les acquéreurs et la commune, mais d'un échange, il est demandé au conseil municipal d'autoriser cet échange à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'échange, à l'euro symbolique.
- DIT que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge des acquéreurs.

3/ FINANCES

Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial (SDAP) – Demande de subvention

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'étude citée en objet qui doit permettre de définir et d'appliquer une politique de gestion des eaux pluviales cohérentes avec l'urbanisation actuelle et future. Cette étude permettra aussi d'améliorer qualitativement et quantitativement la ressource en eau et la qualité des cours d'eau et de protéger les eaux souterraines.

Cette étude aura notamment comme objectifs d'orienter ou d'étudier les différentes propositions de développement du territoire communal envisagées et de vérifier si elles sont compatibles avec l'acceptabilité des milieux récepteurs, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Elle définira aussi, au vu de l'ensemble des données hydrologiques et environnementales, les secteurs où l'urbanisation peut progresser et ceux où cette dernière n'est pas envisageable. Elle proposera également des mesures compensatoires globalisées et privilégiera au maximum les techniques alternatives.

Elle permettra en outre, de respecter les dispositions des textes en vigueur par la production d'un zonage pluvial et la régularisation des réseaux (rejet) d'eau pluviale.

De plus, la réalisation de mesures, d'IBGN et de tests physico-chimiques et bactériologiques, exigée dans l'étude, permettra également d'améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques environnants.

Après examen et délibérations, le Conseil Municipal,

- DONNE un AVIS FAVORABLE au lancement de cette étude et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions auxquelles elle peut éventuellement prétendre et pour définir et lancer la procédure de consultation ad hoc,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- Avancement de l'étude "révision du plan local d'urbanisme (PLU)" de Vair-sur-Loire :
Bilan suite à la réunion n°8 : projections « horizon 2030 ». Des terrains ont été recherchés dans la partie urbaine et d'autres dans les extensions à urbaniser. Une réunion est programmée sur les changements de destination (environ 60 bâtiments pour le moment sont recensés : chiffre pouvant être revu à la baisse). L'idée directrice est de réduire les zones urbaines. Le tissu urbain représente 9ha et la zone d'extension urbaine 10,2ha. La tendance est de fermer les villages à l'urbanisation.
- Rappel au sujet des élections législatives les 11 et 18 juin 2017 (planning des permanences) :
Lecture des tableaux de permanences. Un envoi à tous les conseillers municipaux a été réalisé. Une modification à prendre en compte : échange de plage horaire entre Emmanuelle Cottineau et Daniel Richard le dimanche 18 juin 2017.
- Projet d'aménagement centre-bourg Anetz : état d'avancement du dossier :
La date limite de réception des plis est fixée au vendredi 23 juin 2017 à 12h et la commission d'ouverture des plis se déroulera le lundi 26 juin 2017 à 18h30 en mairie déléguée de St Herblon.
- Conseil municipal pour enfants (CME) : principe et calendrier de mise en œuvre :
Murielle Bodinier (adjointe) présente les grandes lignes du fonctionnement du CME. Les élections auront lieu en décembre 2017. La composition sera de 16 membres. Chaque enfant sera parrainé par un élu.
- Dossier réflexion aménagement mairie et de ses abords :
Le nombre de salles nécessaires pour les TAP à St Herblon est au minimum de deux. Les commissions bâtiments et affaires scolaires se réuniront le mardi 13 juin 2017 à 18h30 salle de l'Ancre à Anetz (prévoir vidéoprojecteur).
Le projet d'aménagement du bâtiment jouxtant la mairie doit se poursuivre.
- Précisions sur le nombre d'ATSEM à l'école du Chêne Vert pour la rentrée scolaire de septembre 2017 :
Du fait de la fermeture d'une classe en maternelle à la rentrée 2017, la répartition des postes d'ATSEM se fera de la façon suivante : 3 ATSEM le matin et 2 ATSEM l'après-midi car il y a un temps de sieste pour les petites et moyennes sections. Ces propositions ont été faites auprès de la directrice de l'école et acceptées.
- Convocations conseil municipal : à partir de juillet 2017, les convocations seront adressées par e-convocations :
Une présentation de la nouvelle formule d'envoi des convocations au conseil municipal est présentée. Elles seront envoyées par le portail de dématérialisation de la société DEMATIS. Pour le conseil municipal du 03/07, les convocations seront envoyées par la plateforme et également par mail pour que chacun puisse s'adapter à l'outil. A compter de septembre, les convocations seront adressées uniquement via la plateforme DEMATIS.

TOUR DE TABLE :

- Tableau de suivi des questions diverses vues en conseil municipal :
 - Demande de connexion internet à la salle de sport Madeleine Cartier. Un devis pour un boîtier a été demandé.
 - Pose d'un barbelé le long d'un mur (Anetz) : envoyer un courrier au propriétaire. La réglementation du plan local d'urbanisme doit être respectée malgré qu'il n'y ait plus de demande de clôture à déposer en mairie.
 - Dérogation scolaire : une rencontre avec l'inspectrice académique est programmée lundi 12 juin 2016 à 14h en mairie déléguée de St Herblon.
- Salle polyvalente : une fiche doit être établie pour expliquer comment ranger et empiler les chaises correctement sans abîmer les murs. Mettre une plinthe au sol.
- Abri bus au lieu-dit la Gueslerie (St Herblon) : cet abri est non éclairé et mal entretenu. Il est demandé de mettre un mât solaire, de revoir l'emplacement de cet abri (vu avec la COMPA). Il est également souligné que c'est un riverain qui tond à cet endroit.
- Lieu-dit Méron (St Herblon) : une propriété n'est pas entretenue (terrain en friche) : le riverain demande à la mairie d'intervenir. Demander à ce riverain de déterminer exactement le terrain concerné.
- Jardin de l'Europe : la barre « anti-squat » doit être remise.
- Maison médicale (St Herblon) : difficultés pour les habitants de Vair-sur-Loire d'obtenir des rendez-vous. Que peut faire la mairie ?
- Forum des associations : samedi 10 juin 2017. Tout le monde est convié. Demande de renvoyer un rappel.
- Téléthon : penser à mettre une affiche lors du forum des associations.
- La Filière (Anetz et St Herblon) : la réception des bulletins se fait parfois en double. La numérotation à la Filière a été refaite totalement pour harmoniser le village.
- Lieu-dit Bois Poulas (Anetz) : le vendredi de l'Ascension, une voiture a roulé très vite « *sur les chapeaux de roue* » en faisant patiner les pneus. Visiblement une golf grise. Monsieur le maire demande de faire des signalements à la gendarmerie. Prendre les numéros de plaques d'immatriculation.
- Lors d'une fête, de l'huile de friteuse a été déversée sur des scooters. Ces actes doivent être signalés en gendarmerie.
- Urbanisme : en centre bourg, il a été constaté un muret assez haut (plus de 1.80 m). Il serait utile de rappeler les règles d'urbanisme autorisées sur la commune. Mr le Maire précise que c'est d'autant plus nécessaire car il n'y a plus obligations de déclarations de clôture en mairie.
- Raid Loire en famille : cette manifestation se déroulera le dimanche 11 juin 2017. Un ravitaillement à 10h30 et à 13h30 est prévu au lieu-dit « Bois Poulas » pour la partie canoë. Problème de disponibilité pour les élus en raison du premier tour des élections législatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h36.

Suivent les signatures :